



Avis de mise à disposition du public : Modification simplifiée n°1 du PLU de Saint-Philibert

Par arrêté municipal en date du 21 janvier 2021 et en application des articles L 153-45 à L153-48 du Code de l'urbanisme, le Maire de la commune de Saint-Philibert a engagé la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Philibert.

Cette procédure a pour but de corriger une erreur matérielle, en l'espèce, la délimitation de la zone Aa à Kerzuc.

Les modalités de mise à disposition au public ont été définies par la délibération n° 2021-035 en date du 29 mars 2021.

Le public pourra **consulter le dossier du 15 avril au 15 mai 2021 en mairie de Saint-Philibert, Place des Trois Otages, 56470 SAINT-PHILIBERT**, aux heures d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

Un registre sera ouvert pour permettre au public de consigner ses observations :

à la mairie de Saint-Philibert, Place des Trois Otages, 56470 SAINT-PHILIBERT

Ces observations peuvent également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le Maire de la commune de Saint-Philibert.

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la mairie : <http://www.saintphilibert.fr>

Cet avis sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché à la mairie de Saint-Philibert.

A l'issue du délai, le registre sera clos et signé par Monsieur le maire de Saint-Philibert. Le bilan de la mise à disposition au public sera présenté au Conseil Municipal, qui adoptera par délibération le projet de modification simplifiée en tenant compte, le cas échéant, des avis émis et des observations du public.